



DIRECTION GENERALE DES DOUANES  
-----

**CIRCULAIRE N° 1868 /SEPMBPE/DGD du 08 SEP. 2017**

(Diffusion Générale)

**Objet : Dispositions régissant l'exportation des produits du coton  
au titre de la campagne de commercialisation 2017-2018.**

**Réf. : Note circulaire n° 013/SJC/COT/DG/CCA-17 du 11 août 2017 portant dispositions  
régissant l'exportation des produits du coton au titre de la campagne 2017-2018.**

Conformément à la note circulaire n° 013/SJC/COT/DG/CCA-17 du 11 août 2017 du Conseil du Coton et de l'Anacarde visée en référence, j'ai l'honneur de porter à la connaissance de l'ensemble du service et des usagers, les dispositions ci-après, régissant l'exportation des produits du Coton au titre de la campagne de commercialisation 2017-2018:

- L'exportation de la fibre et de la graine de coton est soumise à un agrément délivré par le Conseil du Coton et de l'Anacarde dans les conditions fixées par le décret n°2014-129 du 20/03/2014. Seuls, les opérateurs titulaires d'un agrément seront autorisés à exporter la graine et la fibre de coton.

- Les filateurs et les triturateurs, pour l'exportation des produits transformés ou des sous-produits issus de leurs unités, sont exceptionnellement dispensés des formalités d'agrément.

- L'exportation du coton graine est strictement interdite.

- L'exportation de la fibre de coton par voie terrestre n'est pas autorisée.

- Les opérateurs sont tenus de communiquer au Conseil du Coton et de l'Anacarde, périodiquement ou à sa demande, la situation de leurs opérations d'exportation ou de vente locale.

- L'exportation de la graine de coton par voie terrestre est subordonnée à la présentation au service des Douanes de la fiche d'autorisation d'exportation portant un sticker et signé par le Conseil du Coton et de l'Anacarde.

J'attache du prix au strict respect des dispositions de la présente .

**Ampliations:**

- SEPMBPE/Cab
- FEDERMAR
- UGECI
- CGECI
- Conseil du Coton et de l'Anacarde
- Chbre Cce & Industrie CI
- Chbre de Cce & Industrie Libanaise
- Chbre de Cce & Industrie Européenne
- OIC
- Synd. des Trans. s/c BOLLORE
- Synd. Nat. Des Transitaires
- Toutes Directions Douanes

